

MAIRIE DE MOHON
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 07 avril à 19 heures 30, le Conseil Municipal de MOHON, légalement convoqué par le Maire le 29 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur Francis MAHIEUX, Maire. L'affichage de la convocation du Conseil Municipal a été réalisé le 1^{er} avril 2022.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants : Monsieur MAHIEUX Francis, Maire, Mme CLERO Anne-Marie, Mr PERNEL Bernard, Mr ROQUEFORT Olivier, Mr LE QUEUX Pascal, Mme CLERO Solène, Mr BIGORGNE Cédric, Mr JAGOREL Vincent, Mme WOZNIAC Séverine, Mme BOUTE Marie-Annick, Mr BOUTE Jean-Louis et Mme JEHANNIN Claudine.

Etait absente excusée : Mme DOLO Anne-Marie.

Etait absent : Mr PRESSARD Hervé.

Nombre de Conseillers :

Membres en exercice	Membres présents	Membres donnant pouvoir	Suffrages exprimés
14	12	0	12

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Président de séance : Monsieur Francis MAHIEUX.

Secrétaire de séance : Madame Séverine WOZNIAC à qui il est adjoint Mme AUQUET Isabelle, Directrice Générale des Services en qualité de secrétaire assistante.

DELIBERATION N° 2022.04.07 – 03 – LOTISSEMENT COMMUNAL « HAMEAU DE SEVIGNE »

- Présentation du budget primitif – année 2022
- Proposition de vote d'une subvention exceptionnelle par la Commune pour équilibrer ce budget annexe
- Vote du budget primitif
- Délibérations à prendre

(Rapporteurs : Monsieur Francis MAHIEUX, Maire et Madame CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire)

Le Maire donne la parole à Mme CLERO Anne-Marie, Première Adjointe au Maire qui présente les propositions de budget primitif pour l'année 2022 pour le lotissement communal « Hameau de Sévigné ».

Un plan du Lotissement avec l'évolution des ventes de lots a été remis à chaque Conseiller Municipal.

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 78 003 euros 26 afin d'équilibrer ce budget.

Le Maire propose de voter à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote qui donne les résultats suivants :

PRESENTS : 12	POUVOIRS : 0	VOTANTS : 12
ABSTENTION : 0	NE PREND PAS PART AU VOTE : 0	
SUFFRAGES EXPRIMES : 12	MAJORITE ABSOLUE : 07	
POUR : 12	CONTRE : 0	

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le vote de la subvention exceptionnelle proposée.
- adopte le budget primitif 2022 du Lotissement Communal « Hameau de Sévigné » qui s'équilibre comme suit en section de fonctionnement et d'investissement :

ENTITE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Lotissement communal « Hameau de Sévigné »	312 829 euros 78	468 449 euros 42

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis MAHIEUX

